

À retenir :

MOUCHE DE L'OLIVE : Explosion des captures sur tous les secteurs. Observations des dégâts en conséquence. Aucune intervention pour une récolte avant début décembre.

DALMATICOSE : Les dégâts sont stables. Des chutes ont été observés sur un peu tous les secteurs.

ŒIL DE PAON : Conditions climatiques très favorables au développement de l'œil de paon. Soyez vigilant.

CERCOSPORIOSE : Conditions climatiques très favorables au développement de la cercosporiose. Soyez vigilant.

Situation Générale :

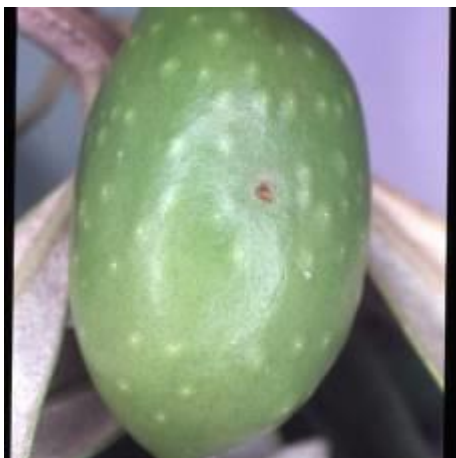
Après une semaine humide et chaude, les prévisions météorologiques des jours qui suivent annoncent un temps sec et frais avec des températures maximales ne dépassant pas les 23°C.

Dans les secteurs les plus précoces, nous sommes entre les stades 81 et 85, c'est-à-dire entre le début de la coloration du fruit et l'apparition de la couleur typique de la variété. Pour le reste des variétés, nous sommes entre le stade les stades 80 et 81 : les fruits vert foncé deviennent vert pâle ou jaunâtres et le début de la coloration du fruit. L'échelle BBCH des stades phénologiques de l'olivier est disponible sur le lien suivant : <http://afidol.org/wp-content/uploads/2016/04/BBCH-olivier.pdf>.

MOUCHE DE L'OLIVE (*Bactrocera oleae*)

Une explosion des captures de mouches a été observée sur l'ensemble des secteurs. Dans l'ensemble des secteurs, les adultes de la 3^{ème} et de la 4^{ème} génération sont en vol. Les conditions climatiques sont très favorables à l'activité de la mouche. Les pluies de ces derniers jours ont permis aux olives de redevenir turgescentes, ce qui les rend à nouveau attractives pour la mouche.

Il faut observer chez vous et en détail (une loupe est utile) ces piqûres pour s'assurer qu'il s'agit bien de piqûres de mouche :



Piqûre de ponte de mouche de l'olive
Photo AFIDOL



Grossissement piqûre de ponte de mouche de l'olive
Photo AFIDOL



En soulevant délicatement, avec un cutter, l'épiderme de l'olive à l'endroit de la piqûre de ponte, l'œuf de la mouche apparaît (0,5 mm de long).

Lorsque l'œuf a éclos, une galerie épaisse comme un cheveu est creusée dans la pulpe depuis le lieu de ponte par la jeune larve.



Lorsque la larve a terminé son développement, elle creuse un trou de sortie avant d'entamer sa transformation en puppe puis en mouche.



Trous de sortie observés dans le Var (CA 83)

En l'absence d'œuf ou de larve (piqûre sèche), les piqûres de ponte peuvent rendre compte de l'activité des mouches mais ne doivent pas être prises en compte pour déterminer le seuil de risque. Seules les piqûres de ponte avec œuf ou jeune asticot (piqûres vives) sont déterminantes.

Le suivi du réseau de piégeage des mouches est possible sur : <http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche>.

➤ **Situation actuelle :**

- **Alpes-de-Haute-Provence :** Les captures sont en nette augmentation. Le pourcentage de piqûres sans développement larvaire et avec développement larvaire est en nette augmentation : 14% d'olives avec piqûres sèches sur une parcelle de suivi aux Mées (parcelle en AB) et 7% d'olives avec piqûres vives sur une parcelle de suivi à la Brillanne (parcelle naturelle).
- **Alpes-Maritimes :** Explosion du nombre de mouches capturées. Les dégâts sont en augmentation avec 3,5% de piqûres vives observées sur une parcelle de suivi à Castagniers (parcelle en conventionnel).
- **Ardèche :** Pas d'évolution des captures.
- **Bouches-du-Rhône :** Les captures de mouches restent globalement au même niveau mais dans une proportion élevée. Les dégâts sont en augmentation avec 15% d'olives avec piqûres sèches à St Rémy-de-Provence (parcelle en conventionnel), et 12,5% d'olives avec piqûres sèches (parcelle en conventionnel). Les observateurs ne relèvent que 0,5% d'olives avec piqûres vives.
- **Drôme :** Dans la zone du Nyonsais, on observe des captures en augmentation, alors qu'au Sud les captures ont tendance à rester stables. Augmentation des dégâts observés avec 5% d'olives avec piqûres sèches sur une parcelle de suivi à Mirabel aux Baronnies (parcelle en AB), et 13% d'olives trouées observées sur une parcelle de suivi à Buis-les-Baronnies (parcelle naturelle).
- **Var :** Augmentation des captures de mouches au niveau du littoral, partout ailleurs les captures restent élevées.
- **Vaucluse :** Nette augmentation des captures sur certaines parcelles de suivi de certains secteurs comme à Cabrières-d'Avignon avec 20 mouches/jour ou à Sorgues avec un taux exceptionnellement haut de 200 mouches/jour.

➤ **Estimation du risque :**

Les olives turgescents sont attractives pour la mouche de l'olive et les conditions climatiques sont idéales pour maintenir l'activité de la mouche de l'olive.

Le taux acceptable de dégâts est variable selon la destination finale des olives.

(% d'olives avec piqûres vives)	Olive de table	Huile
actuellement	1,5 à 2,0%	5 à 7%

Nous vous invitons à observer la situation dans vos oliveraies, c'est-à-dire à suivre l'évolution de la population de mouche et à effectuer des comptages réguliers du nombre d'olives avec piqûres vives.

Protocole d'observation de la mouche de l'olive :

Quand	Comment	Observations
1 fois/semaine	200 fruits (10 fruits sur 20 arbres)	-Nombre olives avec piqûres sèches -Nombre olives avec piqûres vives -Nombre olives avec trou de sortie

Nous vous recommandons de maintenir le suivi des captures de mouches dans votre parcelle afin d'évaluer le niveau de risque, à l'aide, par exemple, des bouteilles utilisées dans le cadre du piégeage massif (voir ci-dessous).

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables au développement de la mouche de l'olive. Selon la destination finale de vos olives, les conditions agro-climatiques de vos vergers et votre date de récolte, **il est important de s'assurer d'avoir une méthode de lutte contre la mouche de l'olive à jour.**

Vous pouvez choisir la **stratégie de «récolte précoce»** qui consiste à ne pas traiter et laisser les mouches pondre à condition de récolter suffisamment tôt.

Si vous choisissez maintenant cette stratégie de ne pas traiter, alors vous devrez récolter vos olives **avant début décembre**.

Le principe de la stratégie de « récolte précoce » est le suivant :

En cas de piqûres de ponte aujourd'hui, les défauts préjudiciables à la qualité de l'huile causés par la larve ne se manifesteront pas si vous récoltez avant l'apparition du trou de sortie de l'adulte, et la qualité de l'huile restera irréprochable.

Pour que des défauts apparaissent dans l'huile, le délai nécessaire est actuellement d'environ 5 semaines après la ponte.

Les traitements insecticides sur les vols en cours peuvent donc être évités en récoltant dans ce délai.

Renseignez-vous auprès de votre moulinier avant toute décision de récolte, car l'impact de la date de récolte sur le rendement et le goût de l'huile est très important et varie selon les variétés et les zones de production.



Prévention et prophylaxie :

Avec comme objectif de faire baisser la population globale de mouches sans insecticide et à moindre coût, nous vous invitons à installer des pièges selon les informations que vous trouverez ici: <http://afidol.org/piegemouche>

De façon préventive, il est également possible d'intervenir à l'aide de produits de biocontrôle mentionnés aux articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime : le silicate d'aluminium (dont le kaolin), le spinosad avec appât, et certains pièges à insectes. Ces moyens de lutte sont autorisés en agriculture biologique.

La liste des produits de biocontrôle est téléchargeable sur le lien suivant : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-394/telechargement>

Les produits de biocontrôle sont définis par la loi comme un ensemble de méthodes de protection des végétaux par l'utilisation de mécanismes naturels. Ces techniques sont fondées sur les interactions qui régissent les relations entre espèces dans le milieu naturel.

Pour en savoir plus :

<http://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-le-biocontrrole>

DALMATICOSE (Camarosporium dalmaticum)



Olives touchées par la Dalmaticose (AFIDOL)

Son développement est fortement corrélé avec les piqûres d'insectes et les blessures sur le fruit (grêle).

➤ Situation actuelle :

Maintien des dégâts observés. La chute des fruits touchés a été accentuée par les pluies.

➤ Estimation du Risque :

Risque plus élevé dans les parcelles sensibles, irriguées et non protégées contre la mouche de l'olive.

➤ Prévention et prophylaxie :

Posséder une méthode de lutte contre la mouche de l'olive efficace.

ŒIL DE PAON (*Fusicladium oleagineum*) :



Nouveaux foyers d'œil de paon observés dans le Var (AFIDOL)

➤ Situation actuelle :

Globalement la situation est saine. Quelques nouveaux foyers observés dans le Var.

➤ Estimation du Risque :

Selon la présence de l'inoculum sur vos parcelles au printemps dernier, les conditions climatiques des prochains jours sont très favorables au développement de l'œil de paon.

➤ Prévention et prophylaxie :

Sur les secteurs sensibles il est important d'avoir une méthode de lutte à jour contre l'œil de paon afin de limiter son expansion.

CERCOSPORIOSE (*Cercospora cladosporioides*):



Symptômes observés sur la face supérieure des feuilles (CTO)



Tâches grisâtres observées sur la face inférieure des feuilles (CTO)

➤ Situation actuelle :

Observation des dégâts dans des vergers des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes. Les conditions climatiques de ces derniers jours et des jours à venir sont particulièrement favorables à son développement.

➤ Estimation du Risque :

Selon la présence de l'inoculum sur vos parcelles au printemps dernier, les conditions climatiques des prochains jours sont favorables au développement de la cercosporiose.

➤ Prévention et prophylaxie :

Sur les secteurs sensibles il est important d'avoir une méthode de lutte à jour contre la cercosporiose afin de limiter son expansion.

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :
CTO, CA 06, CA 26, CA 83, GOPHL, CIVAM 13, CIVAM 84, SIOVB.

COMITÉ DE RÉDACTION DE CE BULLETIN :

Corinne Barge (CIVAM 13), Isabelle Casamayou (CIVAM 84), Maud Cuchet (CA 06), Chloé Mestdagh (AFIDOL- CTO), Alex Siciliano (GOHPL).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.